

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 5 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et René LAMBOLEY, Olivier REILLER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS.

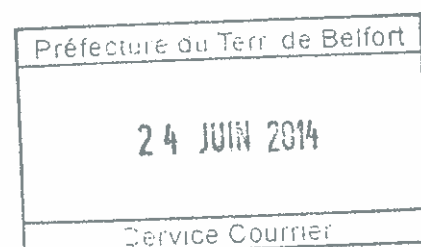
**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Marielle BANDELIER à Pierre OSER, Laurent BROCHET à Cedric PERRIN, Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Patrice DUMORTIER à Olivier REILLER, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Fatima KHELIFI à André HELLE, Bernard LIAIS à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 27 mai	Mardi 27 mai	En exercice	41
		Présents	36
		Votants	40

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMMA est désignée.

**2014-05-04 Décision Modificative N°1 SPANC**  
*Rapporteur : Jean Claude TOURNIER*



Il est proposé une décision modificative budgétaire mineure dans le cadre du budget 2014 du SPANC.

Une erreur de facturation d'un montant de 63.51 euros HT doit être inscrite au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs). Il convient donc de créer l'article sur le budget SPANC.

Il est nécessaire d'inscrire une somme de 300 euros à l'article 673 en dépense de fonctionnement, et une diminution de dépense de fonctionnement de 300 euros à l'article 658 (charges diverses de gestion courantes).

Ce mouvement est sans incidence budgétaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative 1 du budget 2014 du SPANC qui se résume au mouvement suivant :

### Dépenses de fonctionnement

90963	Communauté de Communes du Sud Territoire	DIM n°1	2014
Code INSEE	SPANC (50400)		


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Communautaire  
ajustement 673

Description	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-650 Charges diverses de gestion courante	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 Travaux neufs pour entretien et réfection	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 JUIN 2014  
Et publication ou notification le 24 JUIN 2014

Le Président,

Pour le Vice-Président  
  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Le Président,

  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE  
 Pour le Président  
 Le Vice-Président

Préfecture du Terr. de Belfort  
 24 JUIN 2014  
 Service Courrier

